

L’articulation entre la voie professionnelle et la voie technologique :
analyse des structures, de l’organisation des enseignements,
des pratiques pédagogiques.

Présentation

L’articulation entre la voie professionnelle et la voie technologique : problématique liée au succès du baccalauréat professionnel ; conséquences sur les choix d’orientation et les poursuites d’études.

L’étude de l’articulation entre la voie professionnelle et la voie technologique présentée dans ce rapport s’inscrit dans la logique de l’évolution des orientations pour l’enseignement de ces dernières années, en particulier celui de l’enseignement technique. Pour l’essentiel, ces orientations ont visé à :

- . développer et accompagner le mouvement de scolarisation engagé et poursuivi au cours du 20^{ème} siècle,
- . intégrer l’enseignement technique et professionnel au sein du ministère de l’éducation nationale, en veillant à développer d’étroites relations avec le monde de l’entreprise.

Selon les époques considérées, en fonction des besoins tant quantitatifs que qualitatifs exprimés par la société, les entreprises, de nombreux éléments ont façonné la réalité de l’enseignement technique d’aujourd’hui, parmi ces éléments, la société de consommation, les périodes de crise de l’emploi, l’automatisation, la diminution du temps de travail, le glissement des qualifications. L’introduction de nouvelles technologies, la diversification accentuée de différents modèles d’organisation du travail, et bien entendu la mondialisation, ont également contraint à faire évoluer les rôles respectifs de l’institution et de l’entreprise dans l’enseignement technique.

Une des principales étapes qui ont marqué l’histoire récente de l’enseignement technique peut être située dans les années 1980. L’annonce de conduire 80% d’une classe d’âge au niveau du baccalauréat, l’orientation des élèves repoussée à l’issue de la classe de seconde et l’idée que l’entreprise peut être formatrice, ont constitué le socle d’une nouvelle culture des relations et de la gestion des flux d’élèves entre les différentes voies de l’enseignement secondaire sous statut scolaire et l’apprentissage. La création en 1985 du baccalauréat professionnel concrétise alors l’effort de rénovation. Cette création, qui contribue très largement à se rapprocher de l’objectif de 80% d’élèves d’une classe d’âge au niveau du baccalauréat, introduit une nouvelle donne au sujet de l’orientation, puisque dès lors ce sont trois voies : générale, technologique et désormais professionnelle qui peuvent conduire à un baccalauréat.

Or l’orientation vers l’une de ces voies ne s’effectue pas en une mais en deux étapes : en fin de troisième entre l’enseignement professionnel d’une part et l’enseignement général et technologique d’autre part ; en fin de seconde de “ détermination ” entre l’enseignement général et l’enseignement technologique.

L’idée ancrée dans l’esprit des familles comme aussi, il faut le souligner, dans l’esprit d’acteurs du système éducatif, d’une voie générale noble et d’une voie professionnelle alimentée par des élèves en situation d’échec, conduit un nombre trop important d’élèves à vouloir, coûte que coûte, entrer en seconde de détermination, classe qui ne leur permet pourtant pas d’exprimer leurs talents.

- La première partie de ce rapport est consacrée à ces élèves qui, mal orientés en fin de troisième, sont scolarisés en seconde de détermination, et qui après une, voire deux années dans cette classe, sont réorientés vers le lycée professionnel.

Mais, malgré cette mauvaise réputation de la voie professionnelle et l'arrivée trop tardive d'élèves initialement mal orientés, force est de constater le succès de la voie professionnelle, par l'épanouissement des élèves qui s'y trouvent, leur réussite scolaire, et la croissance régulière de la proportion des bacheliers professionnels. Ce succès a comme conséquence de rendre moins évidente la finalité du baccalauréat professionnel, qui de diplôme d'insertion apparaît de également comme un diplôme permettant une poursuite d'études, notamment en STS.

La question de la clarification des finalités des voies professionnelle et technologique se pose avec de plus en plus d'acuité. En effet, les élèves, les parents, et bien des acteurs du système éducatif perçoivent de moins en moins bien les caractères propres des deux voies, leurs spécificités et donc finalement leurs différences.

- La seconde partie de ce rapport vise à identifier, à caractériser, et à apprécier la pertinence des passages et des adaptations entre les différentes voies de formation de l'enseignement technique.

Les passerelles sont nombreuses, notamment avec les premières d'adaptation, et constituent l'une des richesses du système éducatif français. Pour autant il convenait de déterminer dans quelles conditions une passerelle peut être intéressante et si elle permet un cursus de formation consenti et ressenti positivement par l'élève et sa famille. Aussi est-il apparu important de formuler des préconisations sur les principaux dispositifs de passage entre la voie professionnelle et la voie technologique.

Il faut observer que l'enseignement professionnel est largement représenté par le lycée professionnel mais que le Brevet de Technicien Supérieur (BTS), diplôme professionnel, est généralement préparé au lycée général et technologique ou par la voie de l'apprentissage. La voie technologique, caractéristique du lycée technique, qui conduit au baccalauréat technologique (diplôme classifié non professionnel), constitue actuellement le vivier principal des élèves qui préparent le BTS.

Dans ce contexte a émergé progressivement une double demande, provenant essentiellement des élèves et d'enseignants de lycée professionnel : accès en STS de bacheliers professionnels et implantation de STS en lycée professionnel.

- La troisième partie du rapport est consacrée aux poursuites d'études des bacheliers professionnels dans les sections de technicien supérieur.

Enfin, la question qui se pose à tous les niveaux de formation est de savoir si les établissements, qu'ils soient d'enseignement général, professionnel ou technologique, sont encouragés à coopérer pour une orientation centrée sur l'élève incluant le concept d'enseignement professionnel intégré.

Méthodologie de l'étude.

La plupart des enseignements disciplinaires étant concernés par les articulations entre la voie professionnelle et la voie technologique, l'ensemble des doyens des groupes de l'inspection générale ont été informés de la nature du thème et sollicités par les rapporteurs afin de leur faire connaître les questions qu'il leur paraissait nécessaire d'aborder dans l'étude.

Les correspondants académiques ont assuré la liaison entre les recteurs et les membres du groupe de pilotage.

Trois niveaux d'investigation ont permis de collecter les informations nécessaires à l'analyse :

- niveau national :
 - recours aux bases de données et aux publications de la direction de la programmation et du développement ;
- niveau académique :
 - contacts avec les services des statistiques et les services académiques de l'information et de l'orientation, le délégué académique aux enseignements techniques ;
 - collecte d'informations à partir d'un questionnaire n°1 mis au point par le groupe de pilotage, centré sur les classes passerelles. Ce questionnaire, que l'on trouvera en annexe générale, a permis à l'ensemble des recteurs de faire connaître les politiques conduites et les dispositifs mis en place dans les académies.

Le questionnaire n°2 placé en annexe générale, plus complet, a été adressé aux recteurs de six académies (Aix-Marseille, Lyon, Nantes, Paris, Rouen, Strasbourg) dans lesquelles des investigations ont été plus approfondies. En outre, dans ces six académies ont été organisés des entretiens avec des responsables académiques directement concernés par les questions d'orientation

- niveau de l'établissement :
 - des réunions d'échanges se sont tenues dans quatre établissements de chacune des six académies retenues pour l'étude. Conduits par des inspecteurs généraux, des inspecteurs d'académie à compétence pédagogique et des inspecteurs de l'éducation nationale intervenant dans les lycées professionnels à partir du questionnaire que l'on trouvera en annexe 3, ces échanges ont permis de recueillir des informations, analyses et points de vues de la part de chefs d'établissement, d'animateurs de bassin de formation, de conseillers d'orientation, de représentants des régions, de professionnels.
 - Élèves et parents ont été également entendus dans un contexte favorisant leur libre expression.

Les visites d'établissements ont été extrêmement fructueuses pour mesurer les préoccupations des élèves et des familles, pour cerner l'intérêt et les limites des dispositifs mis en place et émettre des propositions.

Il est à noter que c'est au niveau de l'établissement qu'il a été possible, le plus souvent, de recueillir des informations statistiques sur l'origine et le devenir des élèves.

Par contre, les rapporteurs ont constaté de très grandes disparités dans la rapidité et la qualité des réponses des académies, les réponses de certaines n'étant pas d'ailleurs parvenues au moment de la rédaction du rapport.

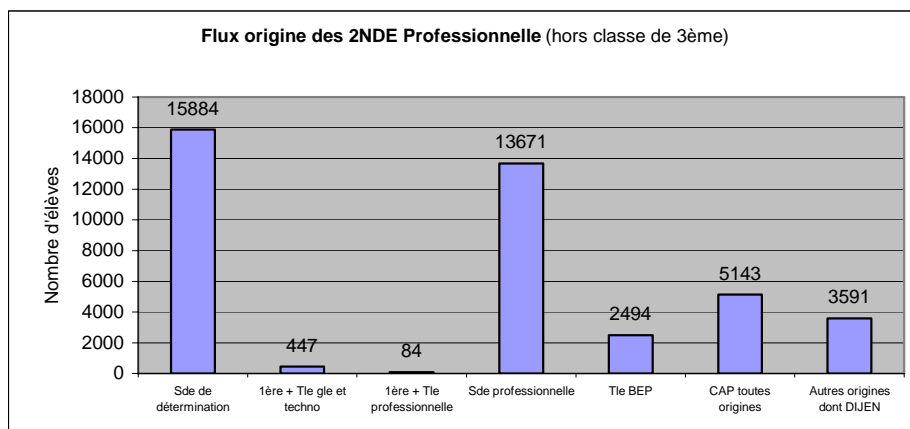
Au niveau national, comme à quelques exceptions près au niveau académique, il n'est pas apparu possible d'obtenir des statistiques sur les poursuites d'études et réussites aux examens, concernant l'ensemble des élèves ayant bénéficié, à un moment ou à un autre, d'un dispositif d'adaptation dans le cadre d'une réorientation ou d'une poursuite d'études.

Il paraît pourtant essentiel pour éclairer les décisions, notamment pour mettre en place et ajuster des dispositifs, de posséder des éléments statistiques sur l'origine et le devenir d'élèves qui ont été conduits à s'interroger sur leur devenir et sur leur orientation.

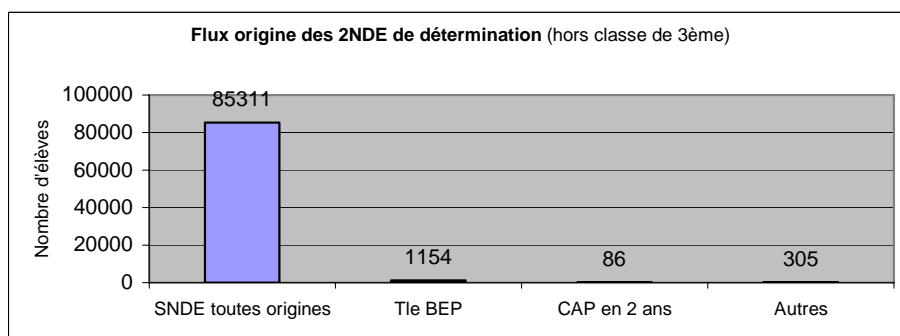
Passage entre seconde de détermination et voie professionnelle

Le contexte

L'essentiel des réorientations entre la voie générale et technologique et la voie professionnelle s'effectue dans le sens de la voie générale et technologique vers la voie professionnelle : ces réorientations concernaient 15.884 élèves (public et privé confondus) l'année scolaire 98-99 tandis que, la même année, seulement 1154 élèves de BEP et 86 élèves de CAP quittaient le lycée professionnel pour une seconde de détermination.



Origine des élèves de seconde professionnelle année 1998-1999 (sur un flux total de 247 811 élèves dont 206497 issus de 3^{ème}). On remarque que le nombre d'élèves issus de seconde de détermination est supérieur à celui des élèves issus de seconde professionnelle



Origine des élèves de seconde de détermination année 1998-1999 (pour un flux total de 514 595 élèves dont 427739 issus de 3^{ème})

Rapportés aux effectifs de la même année scolaire : 247.811 élèves en seconde professionnelle et 514.595 en seconde de détermination, il s'avère que 0,24% d'élèves de seconde de détermination proviennent de lycée professionnel, ce qui est très faible, alors que 7,0% des effectifs de seconde professionnelle ont pour origine des élèves de seconde de détermination.

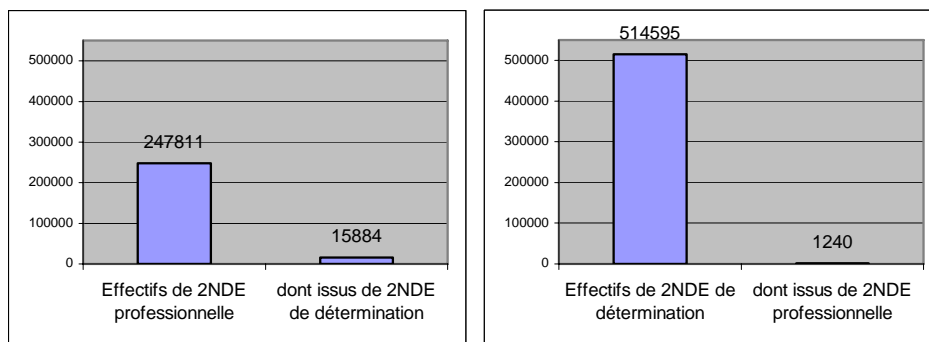
Au - delà de cette approche statistique se pose celle du contexte institutionnel et humain. La seconde de détermination constitue réglementairement un palier d'orientation au sein du lycée. Le volume non

négligeable de sorties vers la voie professionnelle (4,90% toutes orientations confondues dont 3,14% vers la seconde professionnelle) varie cependant de façon importante d'une académie à l'autre (de 1,15% à 6,55% pour les orientations vers la seconde professionnelle). Il est généralement perçu comme un indicateur du fonctionnement du système éducatif dans l'académie et apparaît comme un correcteur de l'orientation en fin de troisième dont il traduirait le médiocre fonctionnement. Les sorties de la voie générale et technologique " profitent " d'abord au lycée professionnel mais aussi à l'apprentissage et aux formations en alternance. Les observations qui suivent concernent essentiellement les passages de seconde de détermination en lycée professionnel pour la préparation d'un B.E.P. ou plus rarement d'un C.A.P. généralement en première année ou, d'une manière qui reste exceptionnelle, en deuxième année.

Une réorientation vers la voie professionnelle après une ou deux années en classe de seconde de détermination est vécue comme un échec par les élèves et les familles et par l'institution elle-même. Devoir abandonner le lycée en seconde, c'est renoncer à un projet ou à l'absence d'obligation d'avoir déjà un projet professionnel, c'est être contraint de choisir dans l'instant. Souvent cela aboutit à des décisions et des choix non préparés car, jusqu'au bout, cet abandon forcé n'a pas été accepté.

Or les observations recueillies à l'occasion des enquêtes menées dans les académies et dans les établissements visités mettent en évidence une absence quasi générale de suivi des élèves réorientés et *a fortiori*, le plus souvent, une absence de prise en compte réelle des élèves concernés : leurs acquis sont rarement reconnus et valorisés, et ces élèves ne sont pas l'objet d'un accueil particulier.

Pour ces raisons et compte tenu du nombre d'élèves concernés, on doit s'interroger sur l'intérêt qu'il y aurait à mettre en place des mesures d'accompagnement ou des structures spécifiques pour faciliter l'adaptation de ces élèves à leur nouveau parcours, l'importance des effectifs qui correspond, en moyenne, à 20 divisions par académie, permettant même la création de structures particulières comme cela a été réalisé dans différentes académies.



(le nombre de 1240 est à comparer à 15 884)

Origine des réorientations de la seconde de détermination vers la voie professionnelle.

Pour l'essentiel, les réorientations de la voie générale et technologique vers la voie professionnelle sont dues essentiellement à des élèves qui :

- en fin de 3^{ème} avaient la possibilité d'entrer en seconde de détermination mais ont choisi le lycée professionnel. Ayant demandé des spécialités très recherchées, par exemple BEP carrières sanitaires et sociales, ces élèves n'ont pu obtenir satisfaction en raison de leurs résultats scolaires. Refusés en lycée professionnel, ils ont été finalement inscrits en seconde de détermination. A l'issue de la seconde, une partie de ces élèves renouvellent leur demande d'inscription dans la voie qu'ils ont initialement choisie.

L'année de seconde dans leur dossier est un "plus" parfois suffisant pour qu'ils obtiennent satisfaction,

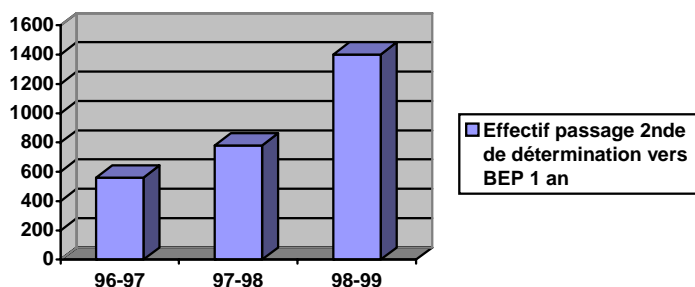
- avaient souhaité entrer en classe de seconde, y avaient été admis avec plus ou moins de difficultés, mais dont les résultats dans cette classe après une ou deux années de scolarité les conduisent à se réorienter vers le lycée professionnel.

Dans les deux cas, mais notamment dans le second qui est le plus fréquent, le passage par la seconde de détermination nécessite une, voire deux années d'études supplémentaires pour l'élève que s'il avait été inscrit directement, à l'issue de la 3^{ème}, en seconde professionnelle, 1^{ère} année de C.A.P. ou de B.E.P..

Or la scolarité en seconde de détermination a été souvent d'un grand apport pour l'élève, ses résultats scolaires après réorientation l'attestent ; l'affecter en seconde professionnelle au même titre que des élèves issus de troisième revient à nier cet apport.

Pour cette raison, sur des opérations recensées au plan national, dans 13 académies il a été rendu possible pour un contingent limité d'élèves de préparer un BEP en une année : cela a concerné 560 élèves en 96-97, 780 en 97-98 et 1401 en 98-99. Dans certaines académies ont été créées de véritables structures particulières pour accueillir ces élèves.

L'augmentation rapide du nombre de ces structures, concomitante à celle des demandes d'inscription, s'explique par les résultats obtenus par les élèves : le taux de réussite au BEP est très élevé, supérieur à 90%, et l'accès au baccalauréat professionnel ou technologique avoisine 100%. Il est à noter que les formations BEP 1an se sont davantage développées dans le secteur des services que dans celui de la production.



En outre, ont été ouvertes dans l'académie de Versailles à la rentrée 1999 12 divisions de 1^{ère} expérimentales (3 dans le domaine de la production, 9 dans celui des services) destinées prioritairement à des doublants de seconde. Il ne s'agit pas ici de préparer l'élève à un BEP mais à une classe de première, première bac pro, première d'adaptation ou première technologique selon les choix de l'élève et ses possibilités. Il est à noter que les demandes d'inscription en 1^{ère} expérimentale ont dépassé le nombre de places.

L'appellation première expérimentale ne rendant pas compte de la finalité de la classe mais de l'expérimentation conduite dans l'académie de Versailles, dans un souci de clarté pour le lecteur nous appellerons par la suite ce type de classe : 1^{ère} professionnelle d'orientation.

Observation de dispositifs aménagés pour des élèves issus de seconde de détermination : BEP 1 an et première professionnelle d'orientation.

- **Qui sont les élèves ?**

Un chef d'établissement décrit ainsi les élèves scolarisés dans la structure BEP production de son établissement :

“ Le public est fragile car les élèves ont vécu une situation d'échec et ont dû en un court laps de temps modifier complètement leur projet personnel. Il est beaucoup plus hétérogène que dans une autre classe, car le parcours de chaque élève est réellement un cas particulier. Il nécessite donc un temps d'adaptation et de remise en confiance, un travail de remotivation qui fasse apparaître à ces élèves des perspectives de “ redémarrage ” car ces élèves ressentent au départ un sentiment d'échec et de déclassement, et bien entendu un effort important au niveau de la formation technologique, domaine dans lequel les élèves ont du retard. A noter que ces élèves ont par contre souvent des facilités en enseignement général par rapport au niveau des élèves des autres sections de BEP ”.

Les élèves composant les classes de BEP 1 an proviennent pratiquement autant d'une première seconde (55%) que d'une seconde après redoublement dans cette classe tandis que les élèves de première d'orientation ont majoritairement (68%) doublé une seconde.

Les élèves scolarisés dans ces dispositifs sont essentiellement âgés de 18 ans et plus.

- **Structures mises en place.**

Les dispositifs mis en place sont très différents d'un établissement à l'autre. Cette diversité est, en premier lieu, la réponse appropriée à la multiplicité des situations rencontrées tant au plan qualitatif (recrutement d'élèves de parcours très différents), que quantitatif : nombre d'élèves concernés dans un secteur géographique donné.

Pour ces raisons, on observe des préparations BEP 1 an dans des divisions constituées uniquement d'élèves issus de seconde de détermination ainsi que des divisions mixtes où sont mêlés des élèves issus d'une première année de BEP et des élèves de seconde de détermination.

L'hétérogénéité des divisions mixtes n'est pas un obstacle à la réussite des élèves ; parfois même observe-t-on l'inverse en raison des motivations et de la prise de confiance qu'elle provoque. En effet les élèves issus d'une première année de BEP, apprécient leur avance dans les disciplines professionnelles par rapport à des élèves issus d'une voie qui, le plus souvent, leur a été refusée à l'issue de la 3^{ème}, tandis que ceux issus d'une seconde de détermination n'éprouvent généralement pas de difficultés dans les disciplines générales alors que celles-ci étaient pourtant, dans la plupart des cas, à l'origine de leur départ du lycée d'enseignement général et technologique.

Ainsi observe-t-on dans les classes mixtes un climat d'aide réciproque entre les élèves dont les compétences sont complémentaires.

L'intérêt de cette structure mixte est aussi de permettre une intégration plus facile de l'élève dans le lycée professionnel que lorsqu'il est accueilli dans une division qui n'est constituée que d'élèves issus de seconde de détermination, division qui conservera ce caractère propre jusqu'en fin d'année.

La constitution de divisions mixtes nécessite qu'une grande souplesse soit mise en œuvre dans les établissements pour la gestion des emplois du temps des élèves. Par exemple, il apparaît rapidement nécessaire pour les élèves issus de seconde de détermination de connaître l'entreprise : des périodes de formation en entreprise seront aménagées pour eux en début d'année scolaire alors que cela ne sera

pas nécessaire pour les élèves issus de seconde professionnelle, ceux-ci ayant déjà bénéficié d'un tel apport. Par contre, pour ces derniers, il sera utile de renforcer en début d'année les enseignements généraux.

En procédant de la sorte, on observera progressivement une réduction de l'hétérogénéité de la classe grâce à un rapprochement, vers le haut, des compétences.

Cette mutualisation des compétences est d'autant plus facile que les effectifs des élèves des deux origines, 1^{ère} année de BEP et seconde de détermination, sont comparables : s'écarter d'une proportion 1/3 à 2/3 d'élèves d'une origine donnée hypothéquerait cette mutualisation.

Durant l'année scolaire et plus particulièrement aux premier et second trimestres, pour faire face à des difficultés d'élèves imprévues du fait même de l'hétérogénéité des cursus, les équipes pédagogiques souhaitent pouvoir disposer d'un volume d'heures d'enseignement qui, n'étant pas affecté à l'avance à telle ou telle discipline, pourrait être attribué en fonction des besoins constatés.

Il s'agit là d'une disposition souhaitable, car elle permet d'adapter le dispositif aux élèves, et réaliste, car elle ne concerne qu'un nombre limité d'heures pour apporter des réponses ponctuelles.

Il est aussi légitime de penser que le travail nécessairement plus individualisé des élèves dans ces structures " d'adaptation " à la voie professionnelle justifie que les effectifs de ces structures soient moins élevés que ceux des divisions traditionnelles, comme cela a été le cas dans les divisions examinées lors de la présente étude.

- **Points de vues d'élèves, de parents, d'enseignants.**

Les élèves entendus considèrent que les horaires des différents enseignements sont adaptés à leurs besoins, voire parfois un peu insuffisants dans les disciplines professionnelles.

Aucun n'a fait part d'un horaire excessif.

Ils considèrent qu'ils ont globalement moins de travail qu'en seconde de détermination.

Les disciplines qui les motivent le plus sont les disciplines professionnelles. L'anglais est cité comme la discipline où ils éprouvent des difficultés.

La formation en entreprise leur paraît prise en compte dans la formation du lycée, notamment dans les disciplines professionnelles.

Ils se sentent bien préparés à une poursuite d'études, essentiellement vers un baccalauréat professionnel. Quelquefois ils font part d'un souhait d'orientation vers un baccalauréat technologique, après passage par une 1^{ère} d'adaptation.

Contrairement à ce qu'ils ont éprouvé en seconde de détermination, le fait d'être plus âgés en raison de redoublements, ne leur apparaît plus être un handicap au lycée professionnel.

Tous ont déclaré être contents d'avoir été accueillis dans une structure qui leur a redonné confiance.

Le plus souvent, les professeurs étaient volontaires pour enseigner dans la classe ; en tout état de cause, tous les professeurs entendus souhaitent continuer à y enseigner. Outre l'intérêt qu'ils trouvent à participer à une innovation, les enseignants apprécient beaucoup l'atmosphère qui règne dans des classes où des élèves qui étaient en échec reprennent confiance en raison de l'attention qu'on leur porte et des résultats qu'ils obtiennent.

Les professeurs des disciplines générales considèrent assez souvent que la venue d'élèves de seconde générale dans des classes mixtes (présence simultanée d'élèves venant d'une première année de BEP) améliore le niveau de la classe. Le même effet bénéfique est parfois aussi signalé pour les disciplines professionnelles, durant le deuxième et le troisième trimestre. La raison avancée est que les élèves

issus de seconde de détermination ont généralement mieux acquis des méthodes de travail et des compétences transversales que les élèves issus de la voie professionnelle, et que ces méthodes et compétences peuvent être mises en œuvre dans les disciplines professionnelles dès lors qu'elles leur deviennent familières.

Pas de démarche pédagogique particulière dans les structures un an, mais un enseignement davantage "à la carte" en fonction des besoins révélés, et une concertation pédagogique encore plus nécessaire ici que dans les structures traditionnelles.

Dans leur grande majorité, les parents entendus affirment que le changement de filière et d'établissement n'a pas soulevé de difficultés chez leurs enfants, ni d'ordre psychologique (changement de "culture" d'établissement, éloignement géographique, perte de camarades...) ni d'ordre pédagogique (lacunes dans les compétences et les connaissances requises, changement du rythme de travail, nature différente des objectifs de formation...). Ils notent cependant, comme pour les élèves, des difficultés en langues.

L'adaptation à la nouvelle structure a été bonne et rapide ; selon eux il n'est pas demandé aux élèves davantage de travail qu'en seconde de détermination.

Les parents interrogés sont très favorables à la structure BEP un an qui permet la réussite sans qu'il y ait eu redoublement.

- **Devenir des élèves**

Excepté dans les deux académies dans lesquelles ont été mises en place en nombre plus important des structures un an, il n'a pas été possible d'obtenir des informations précises sur le devenir des élèves ayant bénéficié de ces structures.

Les informations recueillies directement auprès d'établissements montrent cependant que la grande majorité d'élèves réorientés de seconde de détermination qui ont bénéficié d'une structure "un an" poursuivent avec succès leurs études, et obtiennent un baccalauréat professionnel ou technologique avec un taux de réussite qui apparaît supérieur à celui des élèves qui sont entrés en lycée professionnel à l'issue de la troisième.

- **BEP un an ou première professionnelle d'orientation ?**

Les finalités de ces dispositifs accueillant des élèves de seconde de détermination sont très différentes :

- le BEP un an est particulièrement adapté aux élèves qui ont un projet professionnel, ou même simplement une idée de la spécialité professionnelle de leur futur métier.

La structure BEP un an leur permet de présenter et d'obtenir, dans la plupart des cas avec de grandes chances de succès, un diplôme professionnel en fin d'année. Cette perspective de réussite se traduisant concrètement par un diplôme constitue une forte motivation pour des élèves qui se trouvaient peu de temps auparavant en situation d'échec.

Pour un même nombre d'élèves de seconde réorientés, la création de divisions de BEP un an, constituées d'élèves issus de seconde de détermination et de 1^{ère} année de BEP (divisions "mixtes") permet l'ouverture d'un plus grand nombre de ces structures que si elles accueillaient uniquement des élèves issus de seconde de détermination.

En conséquence il est possible dans le cas de ces classes mixtes de proposer aux élèves davantage de spécialités de BEP dans une zone géographique donnée.

- la première professionnelle d'orientation se place dans une perspective d'études, *a priori* plus longues que celles de la structure BEP un an car le premier diplôme préparé est de niveau IV : baccalauréat professionnel ou technologique.

Elles ne peuvent être autant dispersées que les structures BEP un an car leur recrutement est limité aux seuls élèves de seconde de détermination.

Par contre la première professionnelle d'orientation permet de retarder le choix de la spécialité professionnelle de l'élève. Il s'agit d'une donnée importante car, dans bien des cas, les élèves réorientés de seconde n'ont pas encore opéré ce choix.

BEP un an et premières professionnelles d'orientation n'apparaissent donc pas comme étant des structures concurrentielles mais complémentaires qui devraient être implantées dans chaque académie pour accueillir certains élèves de seconde de détermination réorientés.

Les élèves issus de seconde de détermination et réorientés vers le lycée professionnel devraient être l'objet d'un suivi car l'analyse de leurs résultats, après qu'ils aient ou non bénéficié d'un dispositif d'accueil comme le sont les BEP un an ou les premières professionnelles d'orientation, est essentielle pour améliorer leur insertion et leur réussite dans la voie professionnelle.

Principales préconisations.

- **constat**

Il serait illusoire de penser pouvoir réduire à zéro les réorientations en fin de seconde vers le lycée professionnel. Cependant leur importance – plus de 15 000 élèves concernés chaque année – montre que pour un grand nombre d'entre eux, il aurait été préférable de choisir la voie professionnelle en fin de troisième plutôt que de tenter une seconde dans laquelle ils ne réussiraient pas. Il est donc essentiel que l'orientation de fin de troisième soit dictée par le projet et les compétences de l'élève et non par la volonté d'entrer coûte que coûte dans une voie de formation longue et considérée à ce titre comme plus noble, ou bien encore par le rejet *a priori* d'une filière très souvent méconnue. Les élèves de collège, leurs familles et leurs enseignants n'ont en effet que très rarement une vue exacte des formations de lycée professionnel et des professions auxquelles elles préparent.

Proposition n°1

Améliorer la préparation de l'orientation à l'issue de la classe de troisième en relançant la mise en œuvre de l'éducation à l'orientation en collège.

La préparation à l'orientation doit être le fruit d'une véritable réflexion académique débouchant sur des mesures concrètes au niveau des bassins de formation et des établissements ; elle doit impliquer les corps territoriaux d'inspection.

A titre d'exemple, l'une des mesures concrètes à mettre en place au niveau des bassins, qui a prouvé son intérêt mais qui demeure confidentielle, consiste à organiser des " mini " stages en lycée professionnel. Il s'agit d'inviter les élèves de 3^{ème} et leurs enseignants en lycée professionnel afin qu'ils puissent constater par eux-mêmes ce qui s'y fait : au cours d'une ou de deux journées d'échanges, les élèves de lycée professionnel montrent leur vécu, la nature de leur formation, font part de leur projet d'étude et de carrière, de leurs réussites et de leurs difficultés par rapport à la situation qu'ils ont connue en collège.

Proposition n°2

Améliorer l'information des enseignants dans le domaine de l'orientation, ce qui passe par une meilleure connaissance des formations professionnelles et technologiques.

A cette fin, organiser pour les stagiaires I.U.F.M. P.L.C. 2 susceptibles d'enseigner par la suite en collège, une partie de leur stage de pratique accompagnée en lycée professionnel ; organiser pour les enseignants de collège des réunions d'échanges avec des enseignants de lycée professionnel.

▪ **Constat**

Les questions relatives à la réorientation des élèves à l'issue de la seconde de détermination sont généralement abordées dans les réunions de bassin de formation, et lors de travaux académiques, sans doute en raison de l'importance du nombre d'élèves concernés. Mais excepté dans les académies où ils sont bien implantés, les dispositifs prenant en compte la formation reçue en seconde des élèves réorientés, tels que les formations " BEP 1 an ", sont souvent ignorés.

Un proviseur écrit à ce sujet :

" Il est difficile de faire connaître et reconnaître l'existence et l'intérêt de cette structure [BEP 1an] aux " informateurs ", c'est à dire aux adultes qui encadrent les classes de seconde voire de première. Cela explique que la section ne fasse pas le plein par rapport à sa capacité théorique, alors même qu'il s'agit d'un dispositif qui offre de bonnes perspectives aux élèves qui s'y engagent ".

Proposition n°3

Sous l'autorité du recteur créer dans chaque académie un groupe de suivi des réorientations des élèves de seconde de détermination.

Ce groupe aurait pour vocation de faciliter l'insertion des élèves réorientés dans la voie professionnelle, avec en particulier un rôle de proposition de création, de suivi et d'évaluation de structures spécifiques (B.E.P. en un an ou première professionnelle d'orientation par exemple) auxquelles pourraient accéder certains élèves. Ce groupe serait également chargé de faire des propositions au Recteur en vue de la répartition des moyens académiques affectés à ces structures, à partir de contrats d'objectifs et de l'atteinte de ces objectifs, l'ensemble donnant lieu à une publication rendue publique.

Passage de la voie professionnelle vers la voie technologique : dispositifs et classes d'adaptation

Description générale des classes de première accueillant des élèves issus de BEP

Officiellement, les classes de premières (technologiques industrielles -STI- ou tertiaires -STT-) qui accueillent des élèves issus de terminale BEP peuvent être de deux types :

- " d'adaptation ", réservées à ces élèves et bénéficiant, dans le cadre d'une réglementation spécifique, de moyens adaptés,

- " ordinaires ", *a priori* sans moyens particuliers, " mixtes ", mêlant quelques-uns de ces élèves à d'autres, issus de seconde de détermination (il est toutefois à noter que souvent, ces premières d'accueil " ordinaires " bénéficient de quelques moyens complémentaires extraits de la DHG de l'établissement).

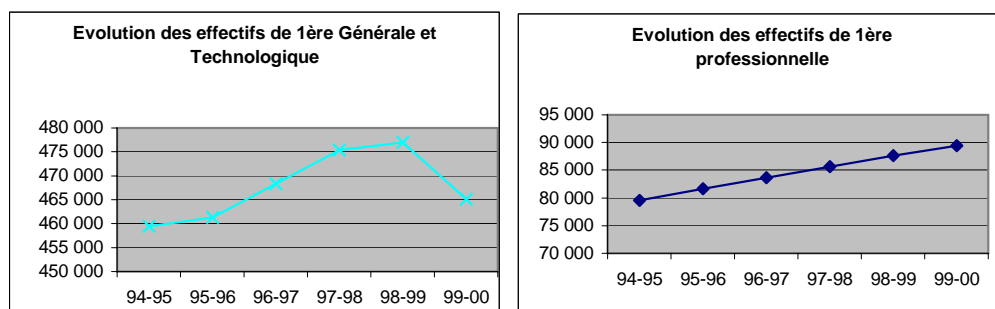
Il convient de remarquer que, dans la réalité, s'ajoute aux deux cas précédents l'existence de premières d'adaptation (avec moyens réglementaires), " mixtes ", mêlant des élèves issus de terminale BEP à des élèves issus de seconde de détermination.

Toutes ces classes seront dénommées dans la suite " premières d'accueil ".

Quelques constats à caractère quantitatif

L'analyse des effectifs des classes de première au cours des six dernières années permet d'appréhender le rôle joué par les classes de première d'adaptation (avec moyens réglementaires, les chiffres concernant l'ensemble des "premières d'accueil" n'étant pas très précisément connus) dans l'ensemble du dispositif de formation des lycées (LEGT + LP).

On constate que les effectifs des classes de première de LEGT (1^{ière} générale + 1^{ière} technologique + 1^{ière} d'adaptation) ont augmenté régulièrement entre 1994 et 1998. La rentrée 1999 marque une rupture de ce processus, puisque le nombre d'élèves a diminué pour la première fois, de près de 2 000.

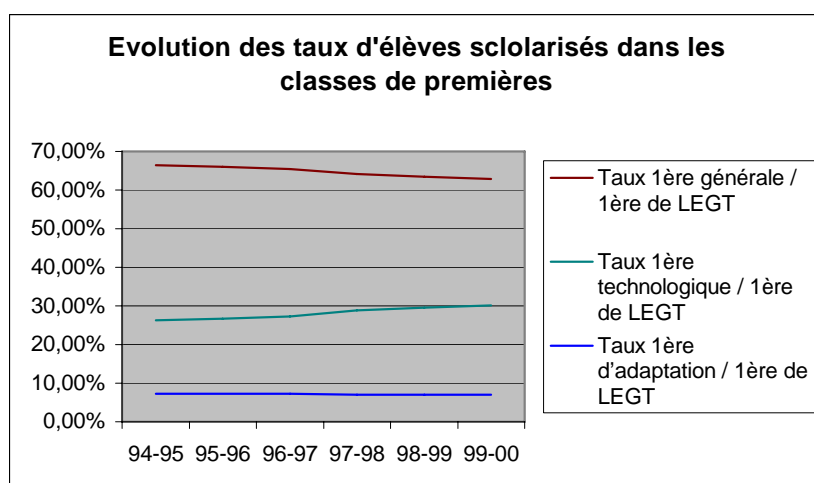


Le nombre d'élèves scolarisés en classe de première professionnelle de LP suit la même tendance entre 1994 et 1998, mais en revanche continue d'augmenter en 1999 (de près de 2000, soit quasiment la perte d'effectif constatée en LEGT).

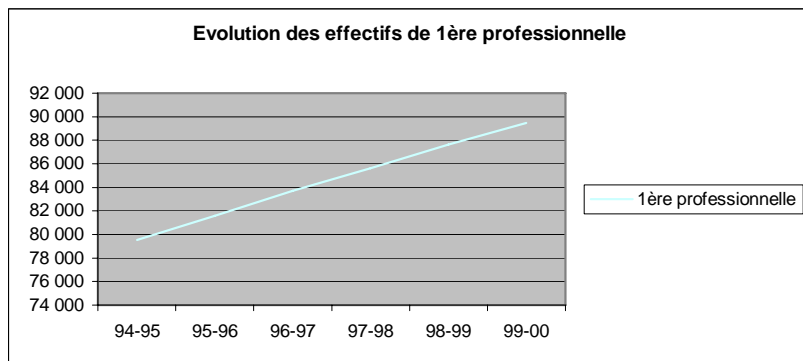
Ces évolutions globales cachent des disparités qu'il est intéressant d'observer :

Pour les LEGT, alors que les effectifs diminuent depuis 1996 en première générale, ils augmentent en première technologique (hors 1^{ière} d'adaptation) jusqu'en 1998, la rentrée 1999 enregistrant une diminution d'environ 1000 élèves. Quant aux classes de première d'adaptation, l'évolution de leurs effectifs est comparable à celle des classes de première technologique : augmentation jusqu'en 1998, diminution (d'environ 1000 élèves) en 1999.

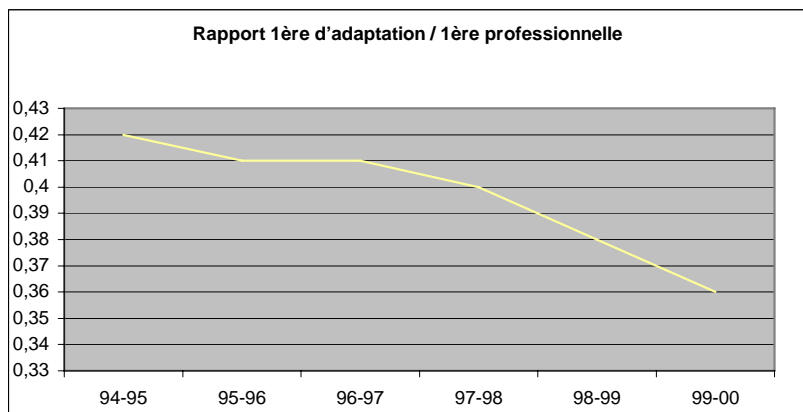
En LEGT, le taux d'élèves scolarisés en première générale est en diminution régulière depuis six ans, au profit de celui de la voie technologique, qui atteint aujourd'hui 30 % de l'ensemble des élèves de première de LEGT. Celui des classes de première d'adaptation a subi une diminution entre 1994 et 1999, qui reste très limitée (0,3 %).



Pour les LP, en première professionnelle, les effectifs ont augmenté régulièrement depuis 1994, d'environ 2 000 élèves chaque année.

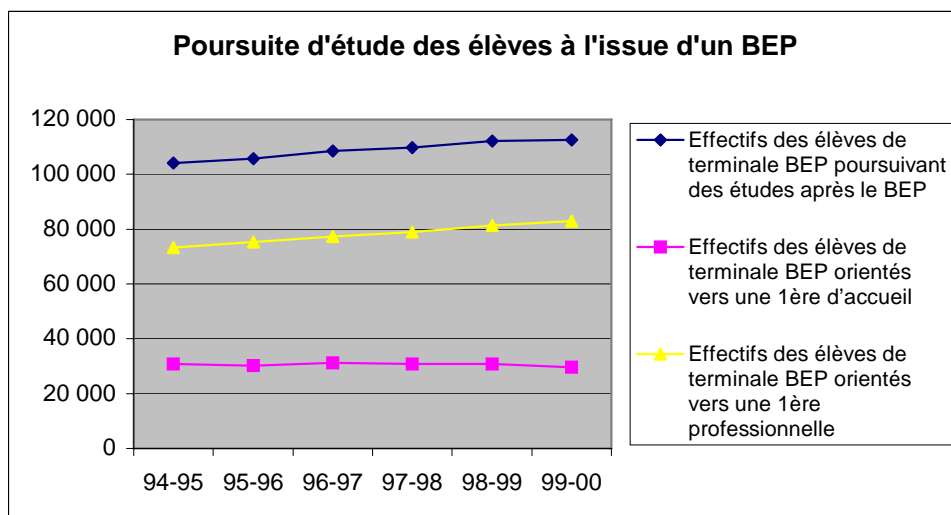


Le rapport entre les effectifs de première d'adaptation et de première professionnelle a diminué très sensiblement entre 1994 et 1999.



En guise de première conclusion, s'il apparaît que l'évolution des effectifs des classes de première d'adaptation suit la tendance générale observée pour l'ensemble des classes de première de LEGT (par la quasi constance à 7 % du taux des premières relativement aux secondes) et s'il peut être avancé qu'avec plus de 32 000 élèves à la rentrée 1999, l'intérêt pour ce type de classe passerelle entre l'enseignement technologique et professionnel est indéniable, on peut toutefois présumer qu'une part de plus en plus importante des élèves de BEP préfèrent poursuivre leurs études en LP plutôt qu'en LEGT.

Le tableau suivant portant sur les six dernières années est tout à fait révélateur de cette tendance :



D'une part, on observe qu'une proportion de plus en plus importante d'élèves de BEP poursuivent leurs études après l'obtention du BEP ; d'autre part, la répartition de ces élèves entre les différentes voies de formation s'effectue au profit de la voie professionnelle, de façon significativement croissante.

Ces constats ne sont pas sans conséquences.

En effet, ce désir croissant de poursuite d'études chez les élèves de lycée professionnel pose clairement le problème du positionnement des premières d'accueil, dont l'objectif est justement de répondre, par le biais des baccalauréats technologiques, à ce désir.

Il conduit également dans un très proche avenir à la question de la poursuite d'études supérieures, courtes ou longues, pour ceux d'entre eux qui deviendront titulaires du baccalauréat professionnel.

Sur le plan global, une double conclusion peut donc être avancée :

- dans un contexte général de diminution du nombre d'élèves scolarisés en classe de première de LEGT, un glissement quantitatif s'est opéré entre l'enseignement général et l'enseignement technologique, au profit de ce dernier. Dans ce cadre, les classes de première d'adaptation (avec moyens réglementaires) sont relativement stables et pèsent environ 7% de la population de première.

- dans les LP, le nombre d'élèves titulaires d'un BEP désireux de poursuivre leurs études augmente sensiblement, leur choix étant majoritairement tourné vers l'obtention d'un baccalauréat professionnel, ce qui pose la question de l'alimentation des classes de première d'accueil, même si dans l'immédiat, le problème reste d'une ampleur limitée.

Cela étant, cette évolution globale de la scolarisation des élèves de première cache de très fortes disparités académiques et, davantage encore, locales.

L'enquête permet de distinguer deux types d'académies :

- celles dont les effectifs en classe de première d'accueil d'élèves issus de BEP sont quasiment stables ou en légère régression au profit des classes de première professionnelle (il semble que ce soit le cas notamment des académies à forte tradition ouvrière, comme Rouen ou Lille) ;

- à l'inverse, des académies dont la culture est peut être moins tournée vers les enseignements technologiques et professionnels, qui voient les effectifs en première d'accueil des élèves issus de BEP

diminuer très sensiblement, accentuant ainsi la dichotomie entre voie générale et technologique d'une part, voie professionnelle d'autre part.

Si l'on s'approche encore plus près du terrain, les politiques de bassin sont déterminantes et donnent lieu à des observations parfois opposées. Ainsi, les taux d'orientation des élèves de BEP vers les classes de première d'accueil peuvent varier dans une proportion de 1 à 3 selon les bassins observés. À l'évidence, la proximité au sein d'une même unité géographique d'un LEGT et de plusieurs LP -voire l'intégration des LP dans les EPLE du bassin- sont des facteurs qui favorisent l'orientation des élèves de BEP vers les premières d'accueil. Inversement, les LP "autonomes" ont tendance à pratiquer une certaine forme de "rétention" des meilleurs élèves de BEP en les orientant vers un baccalauréat professionnel, ce qui se fait alors au détriment des premières d'accueil.

Au plan des effectifs, les premières d'accueil sont en général nettement plus chargées dans le secteur tertiaire (STT) que dans le secteur industriel (STI) : l'effectif moyen observé en STT est d'environ 29 élèves, alors qu'il se situe autour de 15 élèves en STI (où parfois un regroupement de classes est effectué pour les disciplines d'enseignement général).

Quelques constats à caractère qualitatif

Les rencontres avec les responsables des équipes de direction, mais aussi avec les élèves eux-mêmes, leurs parents ainsi que les professeurs permettent de formuler quelques remarques sur les points suivants :

- les processus d'orientation,
- la gestion pédagogique des premières d'accueil,
- l'image de ces classes.

□ Les processus d'orientation

L'orientation vers les premières d'accueil est la conséquence de deux facteurs essentiels :

- le choix des élèves eux-mêmes (les parents y semblent peu impliqués),
- la proposition des équipes pédagogiques.

Dans le premier cas, il s'agit pratiquement toujours d'une orientation "positive", de la part d'élèves motivés qui ont su, grâce à l'excellent travail de "remobilisation" accompli par les enseignants des lycées professionnels, se doter d'un projet personnel d'études comportant le plus souvent l'objectif d'intégrer une STS ou un IUT.

Dans le second cas, les situations individuelles sont extrêmement variables, depuis l'élève orienté vers une première d'accueil sur la base de ses résultats satisfaisants, notamment en enseignement général, jusqu'à l'élève en réelle difficulté, en enseignement général *et* en enseignement professionnel, jugé trop faible pour obtenir un baccalauréat professionnel. Ce dernier cas de figure, hélas trop fréquent, représente une perversion totale des procédures d'orientation vers les premières d'accueil et rend la tâche des professeurs particulièrement difficile au regard du niveau de ces élèves et de leur motivation aux études.

Les principales raisons qui peuvent expliquer la diminution relative du nombre d'élèves de BEP choisissant de s'orienter vers une première d'accueil, par rapport au nombre d'élèves s'orientant en première professionnelle, alors qu'ils possèdent toutes les qualités requises pour y suivre une scolarité réussie, sont de trois types :

- La longueur du cursus après le BEP (au moins quatre ans, le baccalauréat technologique n'étant pas une fin en soi), jugée trop importante, qui amène des élèves à vouloir "sécuriser" le parcours, à travers un cycle court de deux années en LP permettant l'obtention d'un diplôme professionnellement qualifiant (quitte à tenter ensuite leur chance en BTS), appelée par les enseignants "la méthode des petits pas".
- La crainte pour certains élèves de se retrouver au LEGT dans une nouvelle spirale d'échec (notamment dans les enseignements généraux), semblable à celle qui les a justement conduits prématurément au LP.
- Enfin, comme il a été dit plus haut, si la première d'accueil représente une alternative à un cursus par "petits pas" -BEP puis baccalauréat professionnel-, la différenciation entre enseignement technologique et enseignement professionnel n'est pas toujours bien comprise, sauf, en général, dans les lycées d'enseignement technologique qui intègrent des sections d'enseignement professionnel. En effet, un nombre d'élèves, loin d'être négligeable (dans certaines classes ils représentent une large majorité), se retrouvent en première d'accueil "par défaut", en deuxième vœu, voire par pure affectation "administrative" (leur premier vœu étant souvent une section de baccalauréat professionnel); les lycées professionnels préfèrent orienter les bons élèves vers un baccalauréat professionnel interne, espèce de "rétention" soutenue par l'idée *a priori* rassurante que passer par l'intermédiaire d'un baccalauréat professionnel ne nuit pas à une poursuite d'études en BTS (idée malheureusement peu réaliste dans l'état actuel des structures, les échecs étant très nombreux dans certaines spécialités).

□ La gestion pédagogique des premières d'accueil

Sur un plan général, il convient de différencier les facteurs "facilitateurs" et les éléments qui sont à l'origine de difficultés dans la gestion pédagogique des premières d'accueil.

Unaniment, les professeurs relèvent trois facteurs qui les conduisent à souhaiter intervenir dans ce type de classe (réponse à l'enquête : en particulier, 78 % des enseignants souhaitent continuer à enseigner en classe d'adaptation) :

- la maturité intellectuelle des élèves ("élèves plus adultes", "élèves plus autonomes", etc.) ;
- la motivation très forte d'un noyau d'élèves (projet personnel affirmé, "sentiment de seconde chance", etc.) ;
- l'effectif en général plus réduit qu'en classe de première technologique ordinaire, qui permet une approche plus individualisée de la relation de travail, particulièrement dans les filières industrielles.

En revanche, quatre éléments sont très fréquemment cités, qui rendent l'enseignement dans ces classes relativement difficile :

- la très grande hétérogénéité des classes (il s'agit principalement de l'hétérogénéité de la formation reçue en amont par les élèves, qui fragilise une approche collective des contenus d'enseignement ; elle est relativement plus forte en STT qu'en STI, et il n'est pas rare d'observer dans la filière tertiaire des premières d'accueil composées d'élèves issus de trois champs professionnels distincts : le tertiaire administratif, la comptabilité-gestion, le commercial – vente) ;
- l'absence de motivation de certains élèves, qui peut aller jusqu'à un comportement perturbateur pour le groupe-classe (il est le fait des élèves orientés "négativement" vers ces classes) ;

- le niveau très faible de quelques élèves qui n'ont manifestement pas été orientés à partir de critères pertinents en première d'accueil ;
- des initiatives parfois malheureuses de quelques équipes de direction qui peuvent contrarier l'émergence de projets pédagogiques, notamment par des emplois du temps mal répartis sur la semaine ou par des regroupements intempestifs en LVE. Il est remarquable, par exemple, que le système "transitoire" consistant à n'assurer qu'une seule langue vivante en 1^{ère} d'adaptation et qui devait prendre fin rapidement, semble perdurer au risque de nuire à la poursuite d'études supérieures dans certaines spécialités de BTS tournées vers l'international.

En matière de contenus d'enseignement et de pratiques pédagogiques, les préoccupations spécifiques aux premières d'accueil sont difficilement repérables, sauf peut-être celles correspondant à un "lissage" des contenus et à un effort pour "rassurer" et "redonner confiance" aux élèves, ce qui, en effet, est primordial. Qu'il s'agisse du français, des mathématiques et, plus encore, des langues vivantes étrangères, il est dommage qu'aucune véritable réflexion sur les pratiques pédagogiques à mettre en œuvre dans ce type de classe n'ait été engagée.

Pour les enseignements technologiques, la différence essentielle vient du fait que les élèves sont, ordinairement, déjà acquis aux matières enseignées. Cela étant, cet élément n'est pas forcément un atout et peut même constituer un handicap lorsque les élèves éprouvent des difficultés à "voir autrement" ou "de manière plus abstraite" des notions déjà étudiées sous un angle "professionnel" en BEP. *Les élèves interrogés soulignent d'ailleurs l'écart important entre le travail personnel exigé en première, et celui auquel ils étaient habitués en terminale BEP.*

□ **L'image des premières d'accueil**

Les premières d'accueil, particulièrement les premières d'adaptation (avec moyens réglementaires), sont perçues très favorablement :

- Par les élèves, qui considèrent avoir une vraie "seconde chance" d'aller vers une STS ou un IUT. À noter qu'il est très rarement fait référence à des projets de poursuite d'études supérieures longues à l'université et jamais au dispositif des classes préparatoires. En fait, les élèves concernés ont retrouvé une certaine ambition, mais régulent d'eux-mêmes leurs objectifs. Pourtant, les résultats aux examens montrent qu'ils réussissent particulièrement bien en terminale, ce qui pourrait leur donner davantage d'aspirations.
- Par les parents d'élèves, qui souhaitent préserver cette structure, voire la développer. Tous les représentants de parents d'élèves ont signalé la nécessité de maintenir des ponts entre le LP, dont l'image reste encore très marquée par une logique d'échec scolaire (au collège notamment et dans les disciplines d'enseignement général en particulier) et le lycée, qui représente encore le symbole de la réussite. Plus qu'une différence entre la voie technologique et la voie professionnelle, les parents (et sans doute les élèves) font une distinction très nette entre l'image du LP et celle du LEGT.
- Par les équipes de direction qui, très généralement, sont prêtes à soutenir ces classes, même au prix d'une ponction sur la DHG, dès lors qu'elles respectent les horaires prévus par les textes réglementaires. D'une certaine façon, le fait de disposer de classes de première d'accueil donne bonne conscience : quelque chose est mis en place pour les élèves qui ont su se "remobiliser", se prendre en charge. Ces classes semblent jouer un "rôle social" fort pour l'établissement.
- Par les professeurs, qui éprouvent globalement de l'intérêt à enseigner dans ces classes, même s'ils ne sont pas très nombreux, au départ, à les avoir choisies. Citation émanant d'un professeur : "J'ai été nommé par hasard en première d'adaptation, j'y enseigne depuis plus de 10 ans, pour rien au monde je ne la lâcherai !".

En conclusion, les premières d'accueil jouissent d'une bonne image et globalement répondent bien aux objectifs de l'institution pour " donner aux jeunes toutes leurs chances ".

Principales préconisations

▪ **constat**

Les finalités des voies professionnelle et technologiques apparaissent de moins en moins distinctes dans l'esprit des élèves, des familles, et parfois même des acteurs du système éducatif. Cela tient en particulier à la croissance des demandes de poursuite d'études des bacheliers professionnels en STS, IUT et à l'université. L'ouverture, à titre expérimental de quelques STS en lycée professionnel, qui au demeurant ont correctement fonctionné, a également contribué à rendre moins lisible l'architecture des formations technologiques et professionnelles.

Dans ce contexte, le baccalauréat professionnel devenant aux yeux des élèves un diplôme permettant une poursuite d'études, mais aussi une insertion professionnelle, leur réorientation dans la voie technologique ne présente guère d'intérêt, d'autant que dans cette voie le succès leur semble moins assuré.

Proposition n°1

Énoncer clairement les finalités des voies professionnelle et technologique.

Dans l'état actuel des vocations de ces filières, il est nécessaire d'affirmer et de faire savoir que la voie des premières et terminales technologiques est la voie normale pour poursuivre des études après le baccalauréat, notamment vers une STS ou un IUT.

Cela implique que des consignes nettes soient données en ce sens aux lycées professionnels, afin que soient abandonnées des politiques locales visant un passage par l'intermédiaire d'un baccalauréat professionnel pour des élèves ayant à la fois un projet de suite d'études et le profil pour cela (le choix des classes de premières d'accueil étant très majoritairement le fait des élèves eux-mêmes, une politique d'information et de communication doit être mise en place rapidement).

▪ **constat**

Des élèves engagés dans la voie professionnelle ont l'ambition et les compétences nécessaires pour poursuivre des études post-baccalauréat. Il convient donc que la voie professionnelle ne soit pas une voie sans issue pour les poursuites d'études mais qu'ils puissent bénéficier du dispositif de bifurcation vers la voie technologique que constituent les premières d'adaptation.

Proposition n°2

Engager dans les bassins de formation une réflexion sur le développement et l'implantation de classes de première d'adaptation (avec moyens réglementaires).

Il faut avoir présent à l'esprit que dans la précédente réforme des lycées, les classes d'adaptation, oubliées dans un premier temps, ont finalement été prises en compte avec une certaine précipitation, qui n'a pas permis au législateur de l'époque de réfléchir sur le fond -un exemple criant est le problème des deux LVE en première STT-).

▪ **constat**

Les élèves actuellement en première d'adaptation, ne sont pas toujours ceux qui, parmi les élèves de terminale BEP étaient les mieux placés pour réussir une poursuite d'études.

Proposition n°3

Conduire, pour les premières d'accueil, une politique de recrutement exclusivement fondée sur le projet et le profil des élèves et organiser un contact privilégié avec l'équipe pédagogique en début d'année (il ne s'agit pas de placer les élèves sous haute surveillance, mais de leur dire que l'on sera particulièrement attentif à leur suivi et à leur réussite).

▪ **constat**

Il n'apparaît pas de démarche pédagogique particulière dans les premières d'accueil.

Proposition n°4

Donner des directives destinées à faire émerger et à déployer dans les classes d'accueil une pédagogie et une progression des contenus visant précisément l'adaptation (en quoi ces classes se différencient-elles des autres classes de première ?), avec une ambition d'innovation et d'individualisation pédagogiques prenant par exemple largement appui sur la réalisation de projets pluridisciplinaires.

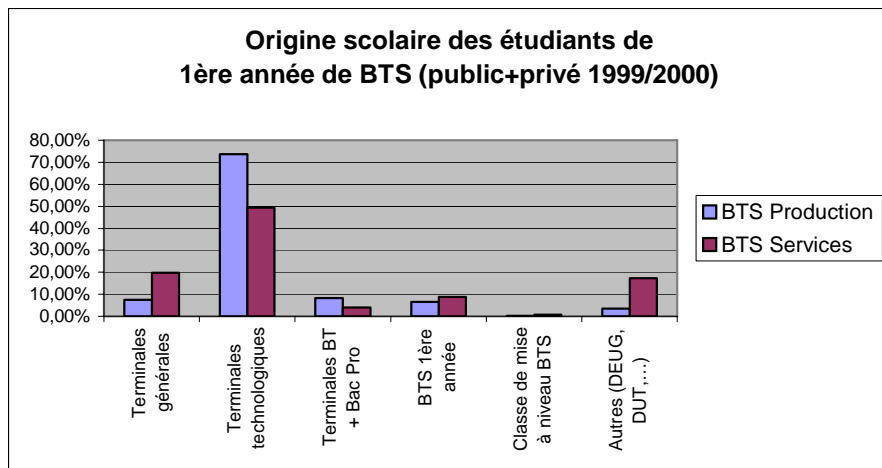
Les poursuites d'études des bacheliers professionnels vers les sections de technicien supérieur

Le contexte

L'essentiel de la documentation exploitée pour cette étude provient principalement de 13 académies.

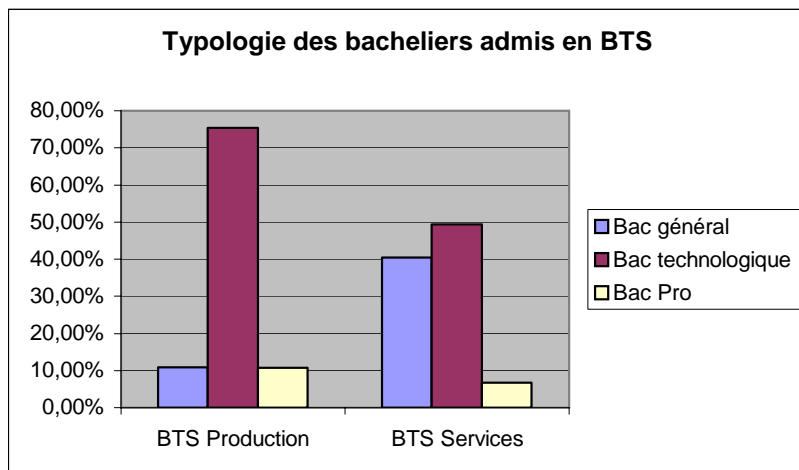
Le contexte général peut être apprécié, dans un premier temps, à partir de trois tableaux comparatifs extraits des données mises à la disposition des membres du groupe de pilotage.

1) Origine scolaire des étudiants de BTS



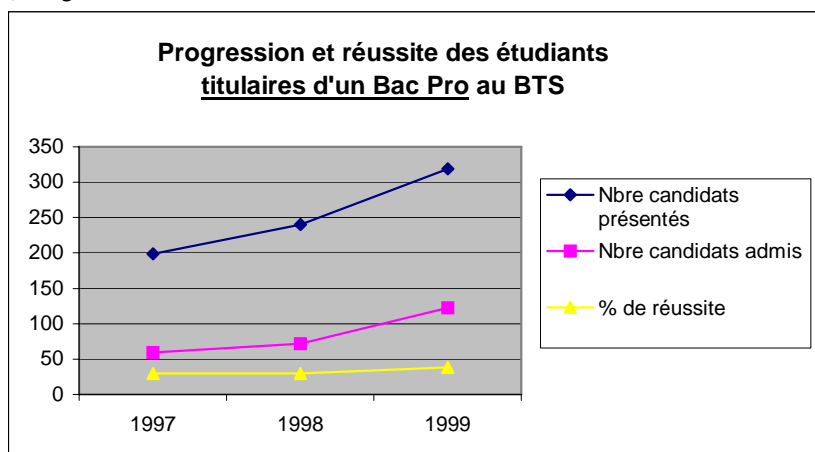
Source (académie référencée n°5 pour l'étude)

2) Typologie des bacheliers admis en STS en fonction des secteurs professionnels



Source OCEAN (académie référencée n°6 pour l'étude)

3) Progression des étudiants de BTS titulaires du Bac. Pro.

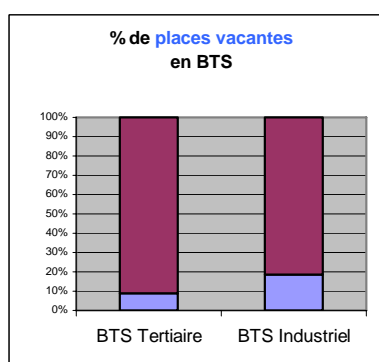


Acquis et difficultés des bacheliers professionnels en STS : constats et solutions

Les situations rencontrées sont des plus diverses, selon les académies, les établissements, les spécialités, en fonction également des élèves et des modalités de leur recrutement. Rappelons qu'est toujours affiché le principe selon lequel le bac professionnel a vocation à l'insertion professionnelle, et non à la poursuite d'études. Par conséquent, l'accueil des bacheliers professionnels en STS obéit plus à une logique de demande, d'ailleurs croissante, qu'à une politique conçue et appliquée de manière systématique, au niveau national, dans les académies et les lycées.

Si certaines académies, quelques lycées se sont efforcés d'organiser et de faciliter l'accueil des bacheliers professionnels en STS, la situation la plus fréquemment rencontrée est celle de STS recevant quelques élèves titulaires d'un bac pro, plus ou moins sélectionnés selon les capacités d'accueil existantes, et sans dispositif particulier pour favoriser leur réussite, tirer parti de leurs acquis et remédier à leurs faiblesses.

Capacités d'accueil au niveau national



Les capacités d'accueil sont, en moyenne, considérables dans les sections de technicien supérieur, particulièrement au niveau des filières industrielles (4 à 10% pour le secteur tertiaire, 10 à 20% pour le secteur industriel)

Etat national moyen des places vacantes dans les sections de BTS

- **Acquis et difficultés des bacheliers professionnels.**

Ces élèves sont, en général, motivés (c'est un des critères de leur recrutement), sans doute plus intéressés par les disciplines professionnelles, mais aussi quelquefois par des enseignements généraux grâce à l'attrait que certains professeurs savent donner à leur matière.

Ils ont acquis une expérience de l'entreprise à travers les PFE (périodes de formation en entreprise) et les PFMP (périodes de formation en milieu professionnel), contrairement aux titulaires de bacs technologiques et généraux. En revanche, ils éprouvent de fréquentes difficultés dans les matières générales, en mathématiques et physique dans les STS de production, en français par manque de culture générale, et en langues vivantes, par manque de pratique de l'oral, notamment dans les STS des services : le niveau exigé en bac pro n'est pas le même, les horaires sont plus restreints, le temps consacré aux enseignements généraux sur l'année est moindre du fait des PFE ; de plus, il semble que les programmes ne soient pas toujours bouclés.

Les enseignements à caractère professionnel en STS sont plus théoriques, plus abstraits, les démarches sont différentes, on attend des raisonnements et non plus seulement des savoirs pratiques, si bien que, comme le dit un élève : " quand les bacs technos révisent, au premier trimestre, les bacs pros apprennent ". Les bacheliers professionnels, enfin, manquent souvent de méthode, d'habitude du travail personnel. A vrai dire, ces caractéristiques ne sont pas propres aux élèves issus des LP, et les difficultés rencontrées sont souvent le lot de bacheliers technologiques. Il faut tenir compte du fait que les élèves en difficulté abandonnent souvent dès le premier trimestre et que l'écart entre bacheliers professionnels et technologiques est plus grand, lorsque la sélection a été moindre, notamment dans des STS de production où les demandes d'inscription sont globalement peu nombreuses.

On ne s'étonnera pas non plus que les risques d'échec soient particulièrement importants lorsque, dans telle académie, des quotas de bacheliers professionnels sont imposés dans les STS, sans tenir compte de la qualité des dossiers.

Ajoutons que, selon les STS, la marche est plus ou moins haute, l'écart plus ou moins grand entre les enseignements professionnels de LP et de STS. On observe par exemple que la transition est difficile en CPI (conception de produits industriels), en électrotechnique, en comptabilité - gestion, en informatique de gestion, en CIRA (contrôle informatique et régulation automatique), plus aisée en maintenance industrielle, dans le bâtiment, en MAVA, en structures métalliques ou en hôtellerie.

- **Une faible prise en compte de ces spécificités.**

Le profil et le parcours des bacheliers professionnels ne sont pleinement pris en compte que dans les rares classes créées à leur intention dans certaines académies, classes de mise à niveau ou STS recevant exclusivement des bacheliers professionnels. Les STS qui accueillent quelques bacheliers professionnels mettent rarement en place des dispositifs spécifiques, sinon quelques heures de soutien dans les matières générales lorsque des moyens sont disponibles et que les enseignants l'acceptent ; ces heures bénéficient en général à tous ceux qui en ont besoin, quelle que soit leur origine.

Dans certaines STS, la faiblesse des effectifs facilite un travail plus individualisé, mieux adapté aux besoins des élèves. On a relevé quelques initiatives intéressantes : le tutorat entre élèves ; le travail en binôme (bac pro/bac techno ou général) sur un thème d'étude à caractère professionnel, qui fait ainsi jouer les complémentarités, mais cela n'est possible que dans les classes où les bacheliers professionnels sont assez nombreux. Dans un lycée à vocation textile qui a mis en place ce type de dispositif, les sites des PFE sont choisis en fonction du profil et de l'expérience des élèves.

Force est de reconnaître qu'en règle générale, il n'y a pas de stratégie définie au niveau de l'établissement, et encore moins au niveau de l'équipe des professeurs. Le travail en équipe est d'ailleurs rare, parfois contrarié par le nombre important d'enseignants qui interviennent dans le domaine professionnel, et par l'absence, qui n'est pas propre à ce niveau, d'heures organisées de concertation. Le cloisonnement est de rigueur. L'interdisciplinarité n'est évoquée que pour le rapport de stage ou pour des études de cas qui, exceptionnellement, mobiliseront un professeur

d'enseignement général et un professeur d'enseignement professionnel. Les élèves issus de LP ont le sentiment que leurs acquis ne sont pas vraiment connus, reconnus ni exploités, et les élèves de STS disent volontiers que les acquis des périodes de stage ne sont pas réinvestis dans les enseignements théoriques. Or, les bacheliers professionnels, à l'occasion des stages, peuvent valoriser l'expérience acquise en entreprise, expérience souvent appréciée des tuteurs, qui savent en tirer parti. Cette reconnaissance n'est pas sans effet sur la bonne intégration des bacheliers professionnels dans les STS.

Pour l'instant, les bacheliers professionnels sont acceptés dans les STS, mais, sauf exception, leur accueil n'est ni encouragé ni facilité. Le discours dominant des responsables académiques, des CIO, des professeurs, est même franchement dissuasif. Faciliter l'accueil des bacheliers professionnels en STS, par des dispositifs adaptés ou en créant des structures spécialisées à leur intention, aurait valeur d'appel et accroîtrait le flux des bacheliers professionnels sans leur assurer la réussite. Ne serait-ce aussi prendre le risque de dévaluer le bac professionnel, diplôme d'insertion, en le transformant en simple tremplin vers un niveau III ? Il est cependant regrettable que l'accueil des bacheliers professionnels tienne souvent davantage compte des capacités d'accueil disponibles que des capacités des élèves et du profil de leur formation.

Les structures passerelles créées à leur intention dans quelques académies restent souvent marginales. Ainsi, la classe de mise à niveau ouverte dans une académie, qui renforce la formation dans les disciplines générales à l'intention de bacheliers professionnels qui se destinent à des STS de la production ou des services, et qui est fortement soutenue par une équipe d'enseignants volontaires et travaillant ensemble, n'est pas reconnue au niveau national, puisque les élèves n'ont pas droit aux bourses : cette situation influe sur le recrutement des élèves, en décourageant ceux qui sont issus de milieux plus modestes ou dont le domicile est éloigné ; elle favorise les inscriptions " par défaut ", et pèse par conséquent sur les résultats. Elle n'est pas reconnue non plus au niveau académique, ni en amont dans les LP, ni en aval dans les lycées d'accueil des STS.

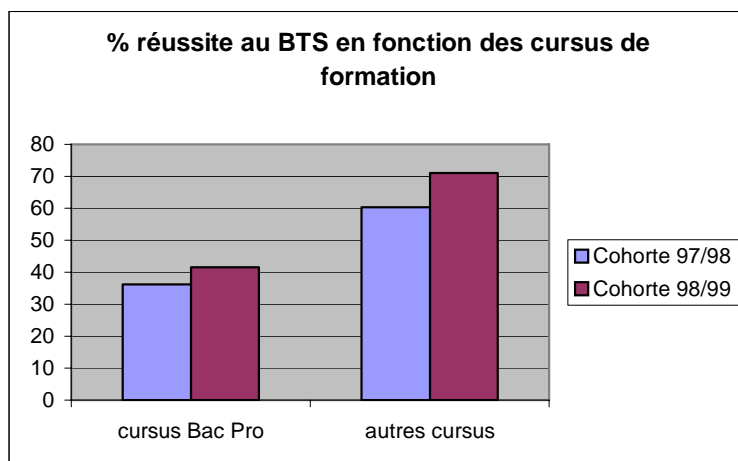
• Les résultats des bacheliers professionnels en STS

Cette absence d'identification, de reconnaissance, des bacheliers professionnels en STS ne permet pas d'appréhender de manière précise la réussite de leur scolarité, leurs résultats à l'examen, et leurs possibilités d'insertion professionnelle. Leur suivi est très inégal selon les académies, selon les lycées, et les situations, on l'a vu, sont aussi très diverses.

Pour apprécier ces résultats, il faut tenir compte de la spécialité des STS. La réussite semble moins facilement assurée dans les spécialités industrielles. En effet, le recrutement y est moins sélectif. L'écart y est aussi plus grand entre terminale professionnelle et STS, dans la mesure où des pans entiers de programmes étudiés en première et terminale STI, qui servent de prérequis en première année de STS, ne sont pas maîtrisés par les bacheliers professionnels ; en STS tertiaires, les matières étudiées en amont sont reprises systématiquement avec une visée professionnelle.

Au vu des résultats communiqués par plusieurs académies, et sans qu'il soit possible de donner de chiffres ni de pourcentages précis, il apparaît que les élèves issus de LP dans les STS de production, qui sont proportionnellement plus nombreux, réussissent moins bien à l'examen qu'en STS de services. Globalement, il apparaît aussi que le pourcentage de réussite à l'examen est moindre pour les bacheliers professionnels que pour les bacheliers technologiques et généraux, l'écart de réussite entre ces deux groupes étant plus faible dans les STS tertiaires. Une académie qui a mis en place un suivi de cohorte distinguant les résultats des bacheliers professionnels au BTS fait apparaître pour ces derniers un taux de réussite inférieur de 25 à 30% par rapport à l'ensemble de la cohorte.

Supprimé : ¶



Extraction COHORTE (académie référencée n°7 pour l'étude)

Les classes qui accueillent exclusivement des bacheliers professionnels pour préparer un BTS en deux ans, par exemple en comptabilité-gestion dans une académie, ne semblent pas avoir de résultats significativement différents des autres STS de cette spécialité dans l'académie, mais les conditions d'enseignement (18 élèves) peuvent aussi y contribuer.

Concernant les classes de mise à niveau (BTS en trois ans), leurs résultats pâtissent de leur faible attractivité pour les raisons énoncées ci-dessus. Il est aussi dommage de se priver de l'émulation donnée par la diversité d'origine des élèves. En outre, on peut se demander si l'affichage d'un BTS en trois ans ne dévalorise pas l'image des bacs pro. Enfin, le choix quelquefois arrêté de faire l'impasse sur les disciplines professionnelles au profit de la formation générale peut se révéler risqué, en faisant perdre aux bacheliers professionnels les compétences acquises dans ces disciplines.

Concernant l'insertion professionnelle, les entreprises ne font pas de différence entre les TS issus d'un parcours en LP et en LEGT ; la distinction entre lycée technologique et lycée professionnel est d'ailleurs loin d'être claire pour les responsables d'entreprise. Les entreprises souhaitent pouvoir disposer de jeunes diplômés immédiatement opérationnels, ce qui favorise les parcours "non linéaires", du bac pro vers le BTS, mais aussi le BTS par apprentissage, qui attire de plus en plus de jeunes issus du LP. Il semble que les appréciations soient différentes selon les spécialités : dans les spécialités à vocation commerciale, les entreprises sont attachées à la formation générale dispensée en bac général ou technologique ; dans certaines spécialités industrielles (bâtiment, MAVA...) on apprécie la technicité acquise par les TS qui sont passés en LP. Ce sont souvent des compétences transversales qui sont recherchées, et qui ne relèvent pas d'un type particulier de formation : sens de la communication, créativité, réactivité, adaptabilité...

Principales préconisations

▪ Constat

La contradiction s'accroît entre le principe de l'insertion professionnelle après un bac pro et la volonté de poursuite d'études des bacheliers professionnels. Cette contradiction induit des politiques académiques très disparates, selon qu'elles subissent ou, au contraire, assument cette tendance. Elle engendre également une opacité, un manque d'informations, une absence de suivi des élèves qui empruntent ces passerelles ou choisissent de suivre une voie non linéaire.

Proposition n° 1

Disposer d'un suivi de cohorte des élèves de LP passés en STS, de leurs échecs et de leur réussite, selon les spécialités, au niveau de chaque lycée, de chaque académie et au niveau national, qu'ils aient choisi la voie scolaire, publique ou privée, ou celle de l'apprentissage.

Proposition n°2

Afficher des règles claires et donner une information aussi large et précise que possible sur l'accueil des bacheliers professionnels en STS.

▪ **Constat**

La contradiction s'accuse également entre la voie *BEP - première d'adaptation - terminale technologique - STS* et la voie *BEP - bac pro - STS*, au détriment de la première, qui reste pourtant la voie officiellement prônée, et qui accueille de moins en moins des élèves capables de réussir. La rétention de leurs meilleurs élèves par les LP contribue à ce déséquilibre.

Proposition n°3

Donner une information précise et complète aux élèves de lycée professionnel sur les possibilités offertes par les premières d'adaptation.

▪ **Constat**

La politique d'accueil des bac pro en STS dépend trop exclusivement des capacités d'accueil de ces classes et du nombre de places vacantes, particulièrement nombreuses dans certaines spécialités industrielles. Il est regrettable que les bacheliers professionnels jouent trop souvent le rôle de variables d'ajustement.

Proposition n°4

Aménager la carte des STS et organiser l'accueil de bacheliers professionnels dans quelques spécialités ciblées où la demande est forte, où les besoins des entreprises sont réels, en favorisant la continuité et la complémentarité des formations entre bac pro et STS.

En amont, dans les LP et selon cette même logique de continuité et de complémentarité, préparer la poursuite d'études en donnant davantage l'habitude du travail personnel, en achevant les programmes, en favorisant une approche plus théorique, dans les bac pro qui peuvent servir de vivier à certaines STS.

Supprimé : ,

En aval, poursuivre le travail de réflexion amorcé pour mieux adapter les programmes de STS aux besoins professionnels.

▪ **Constat**

Les STS qui accueillent des bacheliers professionnels ne tiennent que trop rarement compte de leurs difficultés et de leurs acquis. Ils ne sont pris en compte qu'en fonction de la bonne volonté des établissements, des professeurs, et des moyens éventuellement disponibles.

Proposition n°5

Accueillir dans les STS des bacheliers professionnels qui ont une perspective raisonnable de réussite et d'insertion, en leur aménageant la première année de formation, en tenant compte des savoirs et savoir-faire acquis antérieurement : redéfinition éventuelle du stage, renforcement des enseignements

généraux par exemple. Cet enseignement différencié pourrait aussi bénéficier aux bacheliers technologiques, là où ils sont le plus en difficulté.

Cet accueil personnalisé suppose l'évaluation des compétences à l'entrée en STS et un projet élaboré par l'équipe d'enseignants, si possible volontaires et recrutés sur profil. Cette formule paraît plus efficace qu'une classe de mise à niveau, classe préparant les élèves à l'entrée en STS qui retarde l'accès au diplôme et à l'insertion professionnelle pour des élèves déjà âgés ; plus efficace également que des classes de première année de STS formées exclusivement de bacheliers professionnels, difficiles à remplir d'élèves vraiment capables de réussir, et privées de l'émulation que constitue la diversité des parcours. Elle a le mérite d'éviter les effets pervers engendrés par des structures qui ont tendance, pour se pérenniser, à accueillir des élèves insuffisamment aptes et motivés, et qui n'évitent pas toujours les risques de ghetto.

Proposition n°6

Faciliter les ouvertures de STS par apprentissage, notamment sous statut public, susceptibles d'accueillir des bacheliers professionnels selon la formule de l'alternance, qui se prête mieux par sa souplesse aux profils très diversifiés de ces jeunes diplômés et à leur expérience professionnelle.

Rappel des principales préconisations

Les réorientations de seconde de détermination vers le lycée professionnel

Proposition n°1a

Améliorer la préparation de l'orientation à l'issue de la classe de troisième en relançant la mise en œuvre de l'éducation à l'orientation en collège.

La préparation à l'orientation doit être le fruit d'une véritable réflexion académique débouchant sur des mesures concrètes au niveau des bassins de formation et des établissements ; elle doit impliquer les corps territoriaux d'inspection.

Proposition n°2a

Former les enseignants dans le domaine de l'orientation, ce qui passe par une meilleure connaissance des formations professionnelles et technologiques.

A cette fin, organiser pour les stagiaires I.U.F.M. P.L.C. 2 susceptibles d'enseigner par la suite en collège, une partie de leur stage de pratique accompagnée en lycée professionnel ; organiser pour les enseignants de collège des réunions d'échanges avec des enseignants de lycée professionnel.

Proposition n°3a

Sous l'autorité du recteur, créer dans chaque académie un groupe de suivi des réorientations des élèves de seconde de détermination.

Ce groupe aurait pour vocation de faciliter l'insertion des élèves réorientés dans la voie professionnelle, avec en particulier un rôle de proposition de création, de suivi et d'évaluation de structures spécifiques (B.E.P. en un an ou première professionnelle d'orientation par exemple) auxquelles pourraient accéder certains élèves. Ce groupe serait également chargé de faire des propositions au recteur en vue de la répartition des moyens académiques affectés à ces structures, à partir de contrats d'objectifs et de l'atteinte de ces objectifs, l'ensemble donnant lieu à une publication rendue publique.

Le détail de ces préconisations figure à la fin de la partie " Passage entre seconde de détermination et voie professionnelle "

Passage de la voie professionnelle vers la voie technologique : dispositifs et classes d'adaptation

Proposition n°1b

Énoncer clairement les finalités des voies professionnelle et technologique.

Proposition n°2b

Engager dans les bassins de formation une réflexion sur le développement et l'implantation de classes de première d'adaptation (avec moyens réglementaires).

Donner une information précise et complète aux élèves de lycée professionnel sur les possibilités offertes par les 1^{ère} d'adaptation.

Proposition n°3b

Conduire, pour les premières d'accueil, une politique de recrutement exclusivement fondée sur le projet et le profil des élèves. Établir un contact privilégié avec l'équipe pédagogique en début d'année .

Proposition n°4b

Donner des directives de nature à faire émerger dans les classes d'accueil une pédagogie propre à l'adaptation avec une ambition d'innovation et d'individualisation pédagogiques.

Le détail de ces préconisations figure à la fin de la partie “ Passage de la voie professionnelle vers la voie technologique ”.

Les poursuites d'études des bacheliers professionnels dans les sections de technicien supérieur

Proposition n°1c

Afficher des règles claires et donner une information aussi large et précise que possible sur l'accueil des bacheliers professionnels en STS.

Aménager la carte des STS, organiser l'accueil de bacheliers professionnels dans quelques spécialités ciblées pour lesquelles les bacheliers professionnels peuvent réussir, où la demande est forte, où les besoins des entreprises sont réels, en favorisant la continuité et la complémentarité des formations entre bac pro et STS.

Proposition n°2c

Aménager la première année des STS qui accueillent un pourcentage significatif de bacheliers professionnels, éventuellement par une redéfinition du stage, en renforçant la part des enseignements généraux, en tenant compte des savoirs et savoir-faire acquis antérieurement. Cet enseignement différencié pourrait aussi bénéficier aux bacheliers technologiques, là où ils sont le plus en difficulté.

Proposition n° 3c

Disposer d'un suivi de cohorte des élèves de LP passés en STS, de leurs échecs et de leur réussite, selon les spécialités, au niveau de chaque lycée, de chaque académie et au niveau national, qu'ils aient choisi la voie scolaire, publique ou privée, ou celle de l'apprentissage.

Proposition n°4c

Faciliter les ouvertures de STS par apprentissage, notamment sous statut public, susceptibles d'accueillir des bacheliers professionnels. Par sa souplesse, une STS par apprentissage se prête mieux aux profils très diversifiés des jeunes diplômés et à leur expérience professionnelle.

Le détail de ces préconisations figure à la fin du chapitre qui concerne “ *Les poursuites d'études des bacheliers professionnels vers les sections de technicien supérieurs* ”.